

(1)

(N° 107.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1876.

Crédit supplémentaire de 181,000 francs au budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1875 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. A. NOTHOMB.

MESSIEURS,

La demande de ce crédit supplémentaire n'a pas rencontré d'opposition dans la commission; elle l'a adoptée, à l'unanimité; les motifs indiqués par le Gouvernement justifient pleinement le projet dont elle vous propose l'adoption.

Le Rapporteur,
ALP. NOTHOMB.

Le Président,
SCHOLLAERT.

(1) Projet de loi, n° 65.

(2) La commission était composée de MM. SCHOLLAERT, président, DE VRIJNS, NOTHOMB, VAN CROMPHAUT, DE BRIEY, DE MACAR et SMOLDERS.